



BNP PARIBAS

cfdt.nationale@bnpparibas.com

Richard PONS



Délégué syndical national
07 62 32 58 07

Cédric GRENIER



Délégué syndical national adjoint
06 67 92 25 69

Julie LEQUEUX



Déléguée syndicale nationale adjointe
06 60 68 60 35

Pierre RIVIÈRE



Représentant syndical national
06 65 64 56 98

Laurent COURRIER



Représentant syndical national adjoint
06 68 05 69 06

POUVOIR D'ACHAT

Et si nous parlions de la fréquence entre vos dernières augmentations/promotions et du montant de ces dernières ?

02 Juin 2022

Demandée par la CFDT lors de la NAO 2021, une réunion entre la Direction et les organisations syndicales représentatives s'est tenue le 1^{er} juin pour débattre de vos augmentations/promotions.

AUGMENTATIONS/PROMOTIONS

LES MONTANTS

La grille, déterminant le montant minimal et maximal attribué lors des augmentations ou promotions, **est inchangée depuis 2011**. Et ce, malgré l'inflation, malgré les bons résultats de l'entreprise, malgré votre investissement...

LES FRÉQUENCES

36 mois entre deux augmentations en moyenne

51 mois pour les « Techniciens »
32 mois pour les Cadres

129 mois entre deux promotions. Ce chiffre, qui ne cesse de monter, était à 110 mois en 2019.

NIVEAU	AUGMENTATION		PROMOTION	
	Minima	Maxima	Minima	Maxima
B	670	840	-	-
C	840	1170	1010	1170
D	840	1170	1010	1170
E	840	1340	1010	1340
F	840	1340	1010	1340
G	1010	2350	1510	2350
H	1680	2680	2010	2680
I	2010	3020	2510	3020
J	2680	3690	2850	3690
K	3020	4360	3020	4360

Comment améliorer cette situation ? LES PROPOSITIONS DEFENDUES PAR LA CFDT BNPP

■ Augmentation de l'enveloppe des révisions salariales.

L'enveloppe avait subi une baisse de près de 0,3 % en 2015 suite à [l'amende américaine de 9 milliards d'euros](#). Depuis, les résultats de l'entreprise ne cessent de croître contrairement à cette enveloppe. La CFDT BNPP a demandé de revoir son montant, pour retrouver à minima le niveau de 2014.

■ Répartition de l'enveloppe plus juste et équitable entre les salarié(e)s

En 2021 : Seulement 16% des augmentations en nombre sont attribuées aux salarié(e)s non cadres alors qu'ils/elles représentent 31% du personnel.

Les cadres J, K, et Hors Classe représentent 28 % du personnel mais 43 % des augmentations en nombre.

POUVOIR D'ACHAT



D'autres discussions sont en cours :

L'inflation s'installe dans la durée. La CFDT a donc demandé [la réouverture des négociations sur la politique salariale](#) pour une distribution plus équitable

des bénéfices de l'entreprise. Les salariés ne doivent pas être oubliés !

INTÉRESSEMENT :

La CFDT renégocie le renouvellement de l'accord en demandant notamment que soient prises en compte les opérations de « Rachat d'Actions », nouvelle tendance de l'entreprise pour satisfaire les actionnaires.

La Direction nous communiquera mi juin une proposition de nouvelle formule de calcul. A suivre...